



Direction des Coopérations Territoriales et de la Performance
Direction adjointe Hospitalisation et Autonomie
Pôle autorisations et appels à projets



Direction Générale
des Interventions Sanitaires et Sociales
Direction de l'autonomie

Arrêté

fixant la liste des membres non permanents ayant voix consultative pour siéger à la Commission d'Information et de Sélection d'appels à projets du 29 juin 2018 relevant de la compétence conjointe de l'ARS Bretagne et du département du Morbihan relatif à l'appel à projets n° 2017-56-01 pour la création dans le département du Morbihan de 10 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

**Le Directeur général
de l'agence régionale de santé
Bretagne**

**Le Président du Conseil départemental
du Morbihan**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.312-1 définissant les établissements médico-sociaux, L.313-1-1 à L.313-8, relatifs à la procédure d'appel à projets, R.313-1 relatif à la composition de la commission d'appel à projets social ou médico-social ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation ;

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1- du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2018 2018 fixant la composition de la Commission d'Information et de Sélection d'appels à projets conjointe ARS Bretagne et Département du Morbihan ;

Vu la décision du 2 janvier 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne à Monsieur Stéphane MULLIEZ ;

Sur proposition de la directrice de la délégation départementale du Morbihan de l'agence régionale de santé Bretagne et de la directrice générale des interventions sanitaires et sociales des services du département du Morbihan ;

DECIDENT

Article 1 : La composition de la commission d'Information et de sélection d'appels à projets placée auprès du directeur général de l'ARS et du président du conseil départemental du Morbihan, concernant l'appel à projets n° 2017-56-01 est complétée conformément à l'article R.313-1-III-2° à 4° par des membres ayant voix consultative ainsi qu'il suit :

Personnalités qualifiées désignées en raison de leurs compétences dans le domaine des appels à projets :	<ul style="list-style-type: none">- Dr Anne DUQUESNOY- Mme Marina BROCARD
Représentants d'usagers spécialement concernés par les appels à projets :	<ul style="list-style-type: none">- Mme Marie-Françoise LE GALLO- M. Jean-Pierre MAHE
Les personnels techniques représentant les autorités compétentes :	<ul style="list-style-type: none">- Mme Julie VALADOU- Dr Gwenaëlle CORBE- M. Raphaël EYL-MAZZEGA- Mme Catherine RIOU

Article 2 : Le mandat des membres désignés à l'article 1 vaut uniquement pour la Commission de Sélection d'Appel à projets relative aux appels à projets n° 2017-56-01 pour la création dans le département du Morbihan de 10 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) sur le département du Morbihan relevant de la compétence conjointe de l'ARS Bretagne et du département du Morbihan.

Article 3 : La directrice de la délégation départementale du Morbihan de l'agence régionale de santé Bretagne et le directeur général des interventions sanitaires et sociales des services du département du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Vannes, le 11 JUIN 2018

Le Président du Conseil départemental
du Morbihan,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Bretagne

Le Directeur général adjoint

signé

François GOULARD

signé

Stéphane MULLIEZ